

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

19 FÉVRIER 2025

PROPOSITION DE RÉOLUTION

REJETANT TOUTE FORME D'ANTISÉMITISME ET DE TERRORISME, SOULIGNANT
L'IMPORTANCE D'UNE PAIX DURABLE ET D'EFFORTS SOUTENUS DANS LE
PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT ET SOUTENANT L'ACCORD DU
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL VISANT AU SOUTIEN À L'UNION EUROPÉENNE POUR
PARVENIR PAR LA VOIE DIPLOMATIQUE À UNE SOLUTION À DEUX ÉTATS

DÉPOSÉE PAR M. JEAN-PAUL BASTIN, M. NICOLAS TZANETATOS, MME ANNE-
CATHERINE GOFFINET, MME LOUBNA AZGHOUD, MME MATHILDE VANDORPE
ET M. GUILLAUME SOUPART

RÉSUMÉ

La situation en Israël et en Palestine demeure préoccupante, malgré un cessez-le-feu en janvier 2025 qui a permis l'acheminement d'aide humanitaire et la libération d'otages.

Pour les auteurs de ce texte, une approche mesurée est nécessaire, articulée autour de la voie diplomatique et d'un dialogue constructif. Un cessez-le-feu stable et une reconstruction équitable, sans déplacement forcé, sont impératifs.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est ainsi favorable à une solution à deux Etats qui garantisse à la fois la sécurité d'Israël et permette la reconnaissance de la Palestine, dans le respect de l'intégrité territoriale.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution rejetant toute forme d'antisémitisme et de terrorisme, soulignant l'importance d'une paix durable et d'efforts soutenus dans le processus de paix au Proche-Orient et soutenant l'accord du gouvernement fédéral visant au soutien à l'Union européenne pour parvenir par la voie diplomatique à une solution à deux Etats.....	5

DÉVELOPPEMENTS

Alors que la montée des tensions entre Israël et la Palestine est source d'inquiétude, des initiatives diverses sont envisagées pour relancer le processus politique.

Le conflit israélo-palestinien s'inscrit dans un contexte de tensions prolongées, où la situation humanitaire et sécuritaire s'est considérablement détériorée depuis les attaques terroristes du 7 octobre 2023 et les représailles israéliennes. Un accord de cessez-le-feu est entré en vigueur le 19 janvier 2025, ce qui a notamment permis la libération de plusieurs otages de l'attaque terroriste ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'enclave palestinienne. Dans ce contexte, la question de la reconnaissance de la Palestine revient dans les enceintes parlementaires.

Aujourd'hui, au total, 147 pays sur les 193 membres de l'ONU ont reconnu la Palestine en tant qu'État. Une grande partie de ces États, y compris certains États de l'Union européenne qui n'en faisaient pas encore partie à l'époque, ont reconnu l'« État de Palestine » lors de la proclamation unilatérale de la Palestine en 1988. La Suède a été le premier pays de l'UE à avoir procédé à cette reconnaissance après être entrée dans l'Union européenne. Depuis, quatre pays européens - Espagne, Irlande, Slovaquie et Norvège - ont récemment rejoint cette liste, dont restent absents la plupart des pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord mais également l'Australie, le Japon ou encore la Corée du Sud.

Le 29 novembre 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté une résolution par laquelle la Palestine est passée du statut d'« entité » observatrice aux Nations Unies à celui d'« État observateur non-membre ». La Belgique avait voté à l'époque en faveur de cette résolution. Plus de 10 ans plus tard, en mai 2024, l'Assemblée générale de l'ONU a voté une résolution pour l'admission de l'État de Palestine à l'ONU et le rehaussement de son statut d'Observateur permanent.

Pour les auteurs de ce texte, une approche mesurée est nécessaire, articulée autour de la voie diplomatique et d'un dialogue constructif. Il est essentiel d'éviter toute mesure unilatérale qui affaiblirait la capacité de la Belgique à jouer un rôle crédible. L'approche privilégiée repose sur un alignement avec les initiatives européennes et un cadre multilatéral pour toute action ayant des implications économiques ou diplomatiques majeures.

Dans la droite ligne de l'accord de gouvernement fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles est ainsi favorable à ce que l'Union européenne joue un rôle de premier plan pour parvenir, par la voie diplomatique, à une solution à deux États qui garantisse à la fois la sécurité d'Israël et permette la reconnaissance de la Palestine, dans le respect de l'intégrité territoriale. Toute action mettant en péril

cette solution devra être dénoncée. Nous préconisons donc, conformément aux conclusions du Conseil européen d'octobre 2024, de sanctionner davantage les colons qui poursuivent leur expansion agressive en Cisjordanie, et de prendre des mesures contre les groupes extrémistes et terroristes qui menacent la sécurité d'Israël.

Nous exhortons également les autorités compétentes à agir contre la haine et l'intolérance qui menacent la solution à deux Etats. La région a besoin de perspectives. Pour y parvenir, la première étape consiste à garantir un cessez-le-feu et un soutien à la reconstruction sans déplacement forcé de populations déjà fortement éprouvées par le conflit. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra les initiatives prises par gouvernement fédéral de fournir une aide humanitaire et un soutien pour rendre cette reconstruction possible et souligne que seuls les civils et les organismes d'aide sont en droit de recevoir une aide humanitaire et que celle-ci ne doit pas être détournée. La Fédération Wallonie-Bruxelles rejette fermement toute forme d'antisémitisme et de terrorisme.

Dès lors, nous considérons que toute démarche diplomatique doit s'inscrire dans le contexte politique plus large au niveau européen et être un élément contribuant au processus politique de négociation et favorisant sa conclusion. Aucune paix durable ne pourra être obtenue, sans un processus négocié, réconciliant les intérêts des deux parties, notamment le droit à la prospérité économique et à la souveraineté de la Palestine et le droit à la sécurité d'Israël. Les États arabes de la région ont un rôle à jouer dans le processus sur base du plan de paix de mars 2002.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION REJETANT TOUTE FORME D'ANTISÉMITISME ET DE TERRORISME, SOULIGNANT L'IMPORTANCE D'UNE PAIX DURABLE ET D'EFFORTS SOUTENUS DANS LE PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT ET SOUTENANT L'ACCORD DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL VISANT AU SOUTIEN À L'UNION EUROPÉENNE POUR PARVENIR PAR LA VOIE DIPLOMATIQUE À UNE SOLUTION À DEUX ÉTATS

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

- A. Considérant le blocage prolongé du processus de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne, processus de paix initié par les Accords d'Oslo de 1993 ;
- B. Considérant les positions prises par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le conflit israélo-palestinien ;
- C. Considérant l'horreur des attaques terroristes du 7 octobre 2023 et la violente riposte israélienne qui s'en est suivie ;
- D. Considérant la résolution votée à la Chambre le 1^{er} février 2024 relative à la situation dans la bande de Gaza ;
- E. Considérant les conclusions du Conseil européen d'octobre 2024 parmi lesquelles le fait de sanctionner davantage les colons qui poursuivent leur expansion agressive en Cisjordanie, et la prise de mesures contre les groupes extrémistes et terroristes qui menacent la sécurité d'Israël ;
- F. Considérant la déclaration du 13 octobre 2024 du Service public fédéral belge Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement sur la situation au Moyen-Orient ;
- G. Considérant l'Accord de Coalition du Gouvernement fédéral du 31 janvier 2025 ;
- H. Considérant la position officielle portée par la Belgique sur le conflit israélo-palestinien ;
- I. Considérant les derniers éléments contextuels relatifs à l'évolution du conflit israélo-palestinien et les évolutions internationales et géopolitiques ;

Rappelle l'enjeu crucial d'aboutir à une paix durable et de maintenir les efforts diplomatiques dans le processus de paix au Proche-Orient avec les partenaires européens ;

Soutient toute initiative visant à aboutir à l'arrêt des violences, à protéger les vies civiles, à libérer les otages (suite au 7 octobre 2023), à garantir un accès humanitaire total et à reconstruire Gaza sans déplacement forcé des Palestiniens et dans le respect des frontières de 1967 ;

Soutient la volonté du gouvernement fédéral que l'Union européenne joue un rôle de premier plan pour parvenir, par la voie diplomatique, à une solution à deux Etats qui garantisse à la fois la sécurité d'Israël et permette la reconnaissance de la Palestine, dans le respect de l'intégrité territoriale.

Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

1. De condamner toute atteinte au respect du droit international, du droit international humanitaire et des droits humains de la part de toutes les parties prenantes ;
2. De soutenir la volonté du gouvernement fédéral :
 - a. Afin que l'Union européenne joue un rôle de premier plan pour parvenir, par la voie diplomatique, à une solution à deux Etats qui garantisse à la fois la sécurité d'Israël et permette la reconnaissance de la Palestine, dans le respect de l'intégrité territoriale ;
 - b. Afin qu'il mette en œuvre, grâce à et à travers ses relations diplomatiques, toute démarche favorisant le maintien du cessez-le-feu entamé le 20 janvier 2025 ;
3. De soutenir les mesures fédérales et européennes contre les groupes extrémistes et terroristes qui menacent la sécurité d'Israël ;
4. De dénoncer toute action mettant en péril la solution à deux Etats ;
5. De condamner et rejeter fermement toute forme d'antisémitisme et de terrorisme.

J.-P. Bastin

N. Tzanetatos

A.-C. Goffinet

L. Azghoud

M. Vandorpe

G. Soupart